



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FRANCE  
RURALITÉS** 

# Webinaire d'informations

## Mardi 14 mai 2024, 16h00

- **Sujet 1 – Les portraits environnementaux de territoires et les atlas de la biodiversité communale**
- **Sujet 2 – Élections européennes : les clés du scrutin**

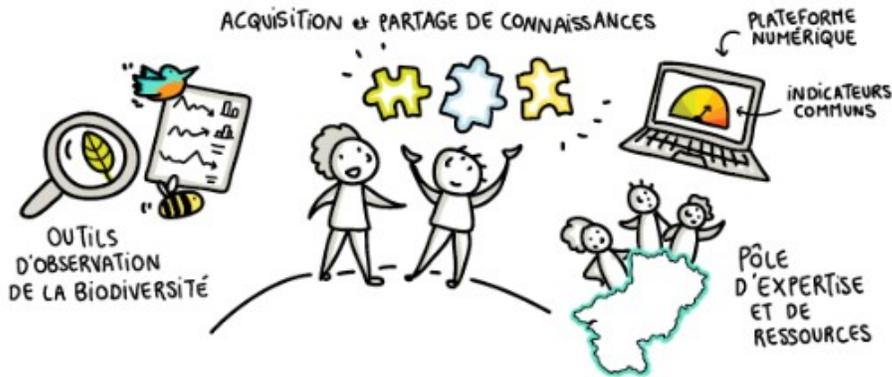
## Les portraits environnementaux de territoires et les atlas de la biodiversité communale

*Mme Amélie BARBARY-BOISTEUX, Région des Pays de la Loire - chargée de mission biodiversité*

*Mme Stéphanie COUPRIE, Office Français de la Biodiversité - cheffe de service appui aux acteurs et mobilisation des territoires*

# STRATÉGIE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ 2024-2030

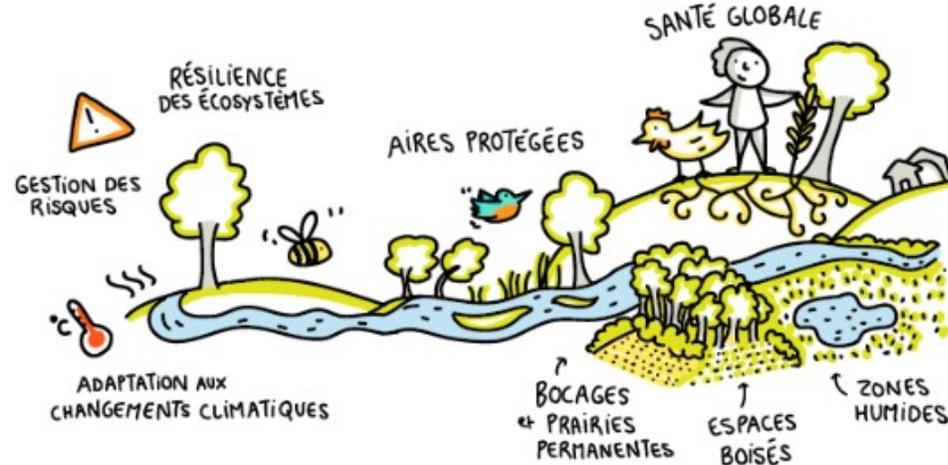
## AXE 1 CONNAÎTRE ET RENFORCER L'EXPERTISE SUR LA BIODIVERSITÉ



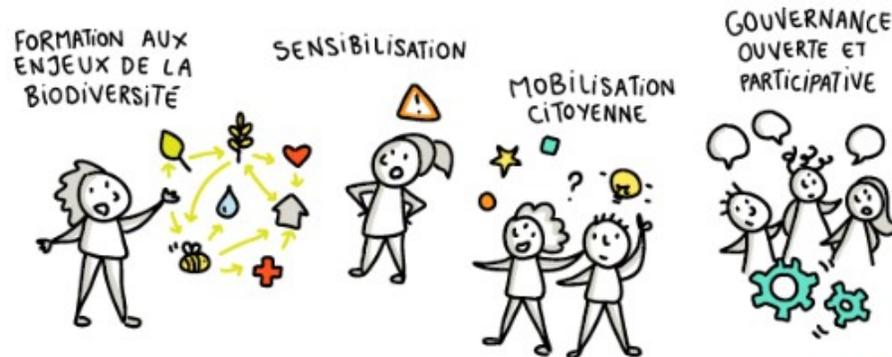
## AXE 3 PLANIFIER ET AMÉNAGER NOS TERRITOIRES EN PRENANT EN COMPTE NOTRE CAPITAL NATUREL



## AXE 2 AGIR EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES



## AXE 4 MOBILISER ET FORMER LES ACTEURS TERRITORIAUX, LES CITOYENS ET LES JEUNES GÉNÉRATIONS



# AXE 1 : CONNAÎTRE ET RENFORCER L'EXPERTISE SUR LA BIODIVERSITÉ

## Le Portrait Environnemental de Territoire

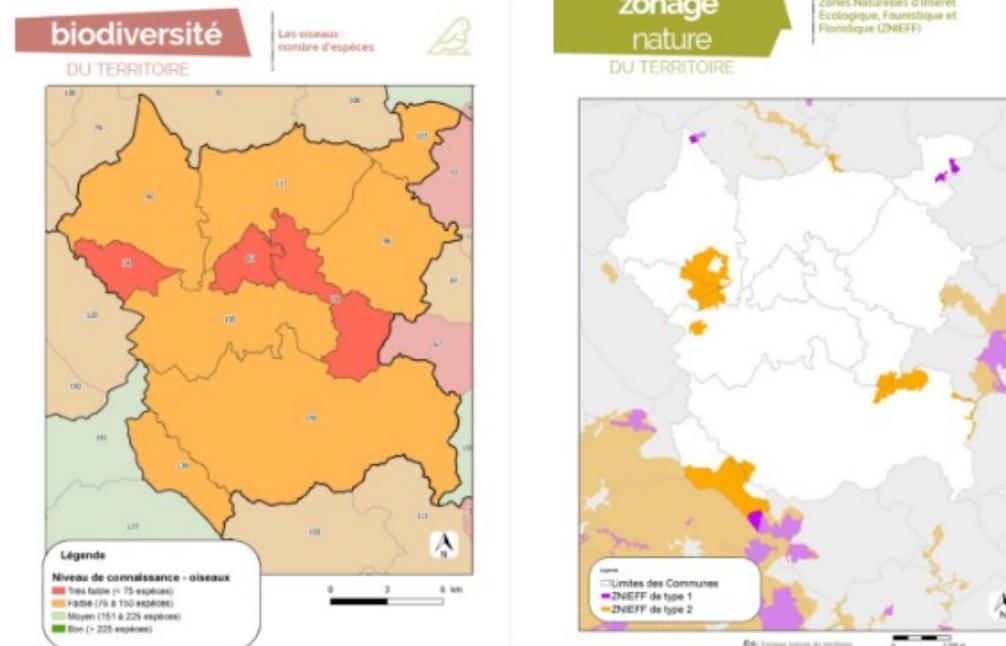
- Vision globale et explicative des enjeux environnementaux du territoire
- Analyse croisant les activités humaines, le contexte écopaysager, les caractéristiques physiques et l'état de connaissance sur la biodiversité
- Préalable intéressant à la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la biodiversité sur les territoires

### OBJECTIF :

- **Fin 2024 : 100 % des EPCI ligériens dotés d'un portrait environnemental de territoire**



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE



Synthèse des inventaires «Flore»

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce	Nombre d'espèce patrimoniale
Bazoges-en-Pailiers	1 145	608	318	8
Les Brouzils	4 125	334	271	12
Chauché	4 199	463	314	1
Chavagnes-en-Pailiers	4 057	604	329	7
La Copechagnière	968	359	247	2
Essarts en Bocage	9 962	1735	456	9
La Merlatière	1 486	148	148	2
La Rabatelière	826	440	299	3
Saint-André-Goule-d'Oie	2 019	349	232	1
Saint-Fulgent	3 682	606	305	1
<b>Total EPCI</b>	<b>32 469</b>	<b>5 646</b>	<b>/</b>	<b>24</b>

Extrait PET CC ST Fulgent-Les Essarts (85)

# AXE 1 : CONNAÎTRE ET RENFORCER L'EXPERTISE SUR LA BIODIVERSITÉ



Plusieurs rubriques avec cartes et données chiffrées :

- Géographie du territoire
- Milieux naturels (cours d'eau, qualité de l'eau, ZH étangs, mares, boisements, haies)
- Aménagement (occupation du sol, SAU, pollution lumineuse)
- Biodiversité (zones nature/zonages de protection, flore, faune)
- Synthèse et enjeux

- ➔ **Prise en compte des enjeux dans les documents de planification**
- ➔ **Préalable intéressant à la mise en œuvre d'un ABC**

## Milieux naturels

• Zones humides :

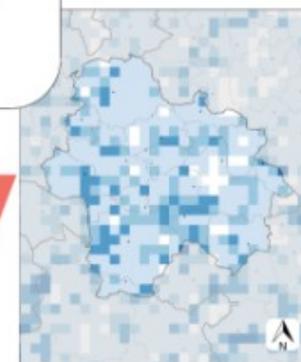
- 1880 hectares ZH prélocalisés DREAL
- 1181 hectares ZH recensés en 2019
- 58 % de prairies et 17 % de peupleraies

• Etangs :

- 168,09 hectares d'étangs : 0,5% intercommunalité
- Forte concentration le long de la Fontaine-sans-Fond / sud intercommunalité

• Mares :

- Forte concentration de mares dans la moitié sud de la Communauté de communes
- Contexte plus bocager autour de la Fontaine-sans-Fond



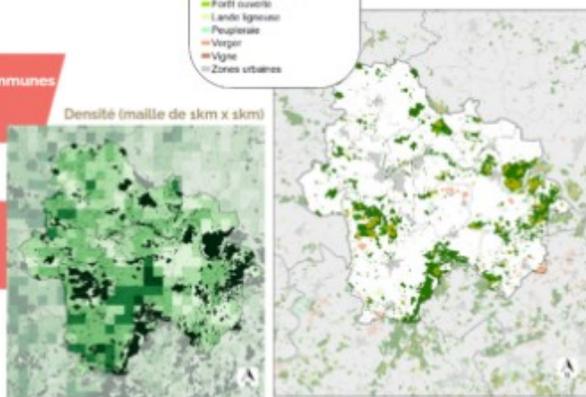
## Milieux naturels

• Boisements

- 18% de la surface de la Communauté de communes
- 68% de feuillus, 16% de conifères

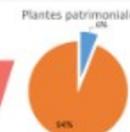
• Haies

- Près de 2000 km de haies
- 53 ml / hectare en moyenne



## Flore

1204 espèces différentes réparties sur le territoire  
89 espèces patrimoniales



Bouleau d'eau



Épipactis des marais



Astérocèpe pourpre

Berges sablonneuses au anglaises

Préogné, Le Balléou, Juigné-sur-Sarthe

Parcelle humide barbeaux

Parcel-sur-Sarthe

Peupleraie pennière sablonneuse

Van, Lesaillies

Communes	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nb espèces flore
Aunières-sur-Vègre	12,64	422
Auvers-le-Hamon	47,83	621
Avoisé	24,56	480
Boussay	8,34	263
Courtilles	7,24	299
Dureil	7,95	228
Juigné-sur-Sarthe	20,60	634
Le Balléou	27,46	471
Lesaillies	10,49	254
Notre-Dame-du-Pé	7,75	364
Parcé-sur-Sarthe	40,58	567
Pincé	5,76	344
Préogné	57,85	685
Sablé-sur-Sarthe	36,92	597
Soleuses	11,53	297
Sourigné-sur-Sarthe	17,06	362
Vilavie	20,04	527
<b>Intercommunalité</b>	<b>865,87</b>	<b>1204</b>



Extrait PET CC du Pays Sabolien (72)

# AXE 1 : CONNAÎTRE ET RENFORCER L'EXPERTISE SUR LA BIODIVERSITÉ



## Des outils pour la connaissance biodiversité

- Biodiv' Pays de la Loire :
  - Portail de visualisation des données
  - Visualisation possible à la maille 5 x 5 km (10 x 10 km pour données sensibles)/échelle EPCI ou commune
- WebSIG régional :
  - Outil cartographique → vision transversale des enjeux territoriaux
  - Portail d'accès géographique aux données multithématiques (couches cartographiques, zonages existants, couches d'alerte faune/flore, continuités écologiques...)

Commune de Frossay

37 872 observations | 1 620 espèces | 487 observateurs | 8 sources

Première observation 1966 | Dernière observation 2024 | 237 espèces protégées | 104 espèces patrimoniales | EPCI CC de Sud Estuaire | Département Loire-Atlantique (44)

50 dernières observations sur la commune de Frossay

Image	Nom scientifique	Nom commun	Statut	Nombre	Année	Statut	Statut
	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche		732	2004		
	Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758	Canard colvert		750	2004		
	Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé		717	2004		
	Fulica arca Linnaeus, 1758	Foule macrouré		675	2004		
	Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran		664	2004		





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), un levier à disposition des collectivités pour la planification territoriale**

**Webinaire d'information Préfecture 44**  
14 mai 2024

# Atlas de biodiversité communale

L'ABC permet à une collectivité de connaître, préserver et agir pour la biodiversité, valoriser son patrimoine naturel.

« On protège ce qu'on aime, et on aime ce qu'on connaît » J.Y. Cousteau



## CONNAISSANCE

Synthèse des connaissances et inventaires.  
Cartographie des enjeux de biodiversité locale.

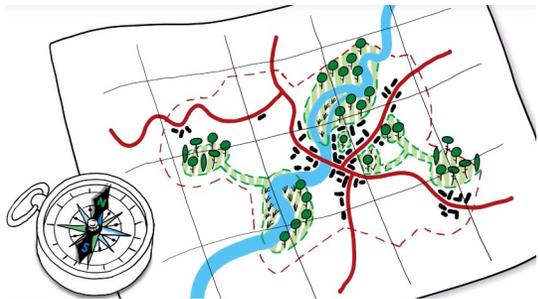


## MOBILISATION

Outil d'appropriation des enjeux et de sensibilisation des acteurs locaux.  
Implication des acteurs du territoire (scolaires, élus, associations, citoyens, entreprises, etc.).

## PRÉSERVATION ET VALORISATION

Outil stratégique de l'action locale pour la mise en œuvre de politiques communales en faveur de la biodiversité.  
Feuille de route pour la protection et restauration de la biodiversité sur le territoire (intégration transversale aux politiques publiques, aide à la décision, révision des docs d'aménagement et d'urbanisme, TEN, ...)



© Nathalie Merlet | Leptophyes punctatissima | ABC d'Erdre-en-Anjou 2022



© Laurent Gouret, ABC de Couffé 2023

# Comment mettre en place un Atlas de la biodiversité communale ?

ÉTAPE 1

Un premier inventaire, celui des connaissances



2

Établir le plan de prospection à partir des priorités identifiées



- Faune
- Flore
- Habitats



4

Réaliser le diagnostic : des inventaires à la hiérarchisation des enjeux



3

Mobiliser les citoyens dans la mise en œuvre de l'ABC



5

Formaliser les résultats : synthèses et cartographie des enjeux



6

Le plan d'actions : document clé pour l'action post-ABC



7

Partager et valoriser les productions de l'ABC



## Importance de la gouvernance mise en place

- ✓ **Mise en place d'une gouvernance du projet :**
  - Engagement et **implication des élu.es / transversalité** au sein de la collectivité
  - COPIL : chargé de valider les orientations, de suivre et de veiller au bon déroulement du projet selon les objectifs (élus, représentants des partenaires, des différents services de la collectivité...)
  - COTECH : pour assurer la mise en œuvre concrète du projet (techniciens, partenaires techniques et scientifiques, agents des collectivités) qui peut être **élargi** à des citoyens, le monde agricole (COSUI)...
  
- ✓ **Communication** large auprès de la population et les usagers => **Lien avec le territoire**

# Sensibiliser et mobiliser les citoyens et acteurs locaux

## ✓ Objectifs :

- 📖 Partager les connaissances disponibles et **sensibiliser le grand public et les usagers** de la commune
- 📖 Permettre l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux de préservation de la biodiversité
- 📖 Inciter à l'engagement et au **changement de comportement**

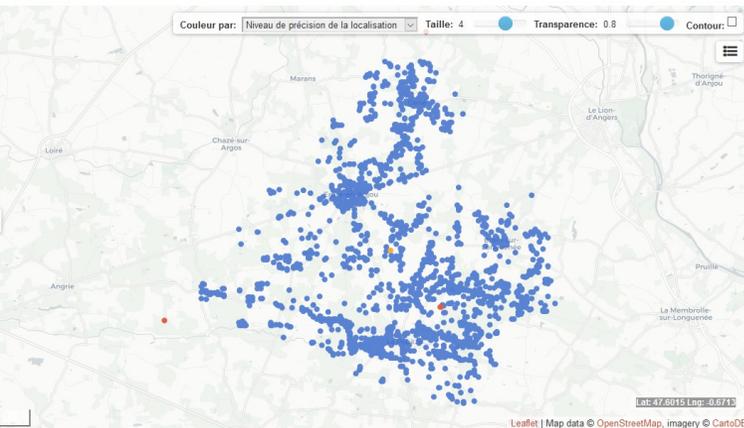
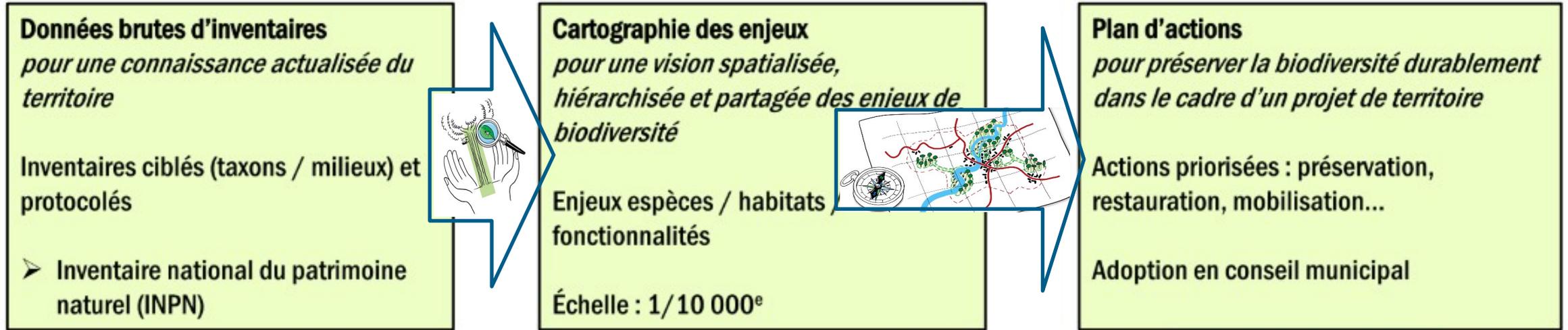
## ✓ Actions :

- Inventaires participatifs
- Manifestations, Fête de la Nature...
- Activités variées : formations, concours photo, expositions, randonnées, sorties nocturnes, chantiers participatifs...
- Conférences, ciné-débats etc...

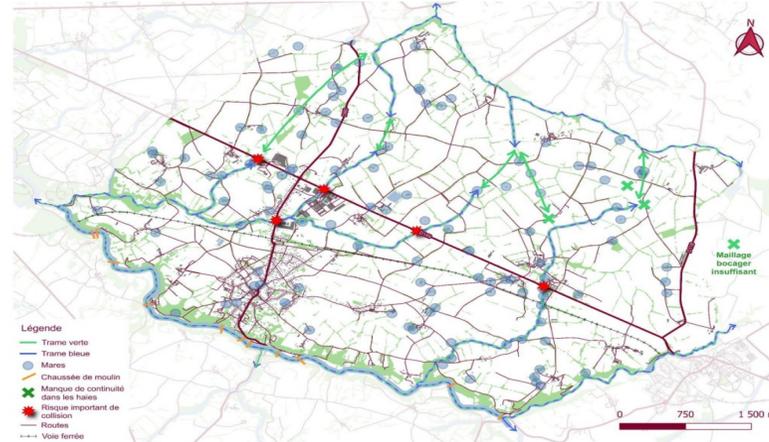


# ABC : 2 productions finales essentielles d'un projet réussi

## Livrables de l'ABC : mieux connaître pour se mettre en action



ABC d'Erdre-en-Anjou



ABC Boussay

	C9	Poursuivre les suivis des populations de mammifères aquatiques	G12	Mettre en place une gestion des berges de l'Èvre favorable à la loutre, au castor et au campagnol amphibie	A1	Poursuivre les animations rdv nature
	C10	Poursuivre les inventaires de la commune			A9	Poursuivre l'offre d'animations destinée aux scolaires
					A10	Pérenniser une fête communale avec des thématiques biodiversité
					A11	Pérenniser l'animation du réseau d'inventaire participatif
Zonage environnemental	C11	Intégrer la Trame noire Mauges et la transcrire à l'échelle communale	G13	Identifier les points de conflits persistants et les résorber	A12	Mettre en place et pérenniser "le jour de la nuit"
	C12	Croiser les données ABC à la TVB identifiée dans le PLU	G14	Insérer de nouveaux outils réglementaires dans le PLU pour préserver et étendre les îlots de fraîcheur.	A13	Obtenir le label ville et village étoilé
					A14	Faire connaître ces mesures aux services concernés et aux citoyens
					A5	Communiquer sur cette action au travers de différents canaux
		G15	Corriger les points de conflits persistants sur la TVB et étudier les pistes pour les résorber	A15	Faire connaître ces mesures aux personnes concernées	
	G16	Appliquer l'Art L. 151-18 pour réglementer les abords des constructions				
C13	Identifier les outils de protection ou de valorisation des espaces naturels à enjeux	G17	Mettre en œuvre un plan de gestion de l'ENS vallée de l'Èvre	A5	Communiquer sur cette action au travers de différents canaux	

ABC Beaupreau en Mauges

# Deux productions finales essentielles d'un projet réussi

- **Plan d'actions détaillé pour préserver la biodiversité durablement dans le cadre d'un projet de territoire**
- Pérenniser la dynamique
- Ancrer la biodiversité au cœur des politiques de la collectivité
- Identifier les actions :
  - Politiques,
  - de connaissance,
  - de gestion,
  - d'animation
  - par exemple avec une entrée par unités paysagères, habitats/milieus, espèces, zonages environnementaux, etc.
- Prioriser des actions opérationnelles :
  - Immédiates (durant le temps de l'ABC)
  - Moyen et long terme (Post ABC)
- Décrire finement les actions prioritaires : objectifs, description, partenaires, coûts, suivi et évaluation, etc.

# ABC, levier pour la planification urbaine intégratrice d'ERC

Outils stratégique de l'action locale pour la mise en œuvre  
de politiques (inter)communales en faveur de la biodiversité

PLU / PLUi

SCOT

Cartographie  
et  
plan d'actions

Connaissance



Enrichit le volet biodiversité de l'état  
initial de l'environnement  
=> Rapport de présentation

Diagnostic territorial

Passage à  
l'action



Aide à la formulation des objectifs  
notamment sur les continuités  
écologiques  
=> Traduction d'une stratégie  
foncière E(RC) dans le règlement  
et zonage. Ex : secteur à mettre  
en valeur, protéger, à renaturer

Projet d'aménagement  
stratégique  
=> Traduction dans le Document  
d'Objectifs et d'Orientations

Nourrit le projet d'aménagement  
et de DD  
=> Intégration d'Orientations  
d'Aménagement et de  
Programmation

# Campagne 2024 de financement ABC

[www.ofb.gouv.fr/abc](http://www.ofb.gouv.fr/abc)

Cahier d'accompagnement consultable sur Aides Territoires:

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/61e1-mieux-connaître-et-mobiliser-pour-agir-pour-l/>



**Montant total : 15 M€**  
**Plafond d'aide: 250 000€/projet**  
**Taux d'aide: 80% du coût du projet**



Hexagone et Outre-mer



**Collectivités et établissement publics**  
**+ Associations (OM uniquement)**



**Projets : de 36 à 48 mois**



Publication du cahier  
d'accompagnement et de la mesure ABC  
sur Aides-Territoires: 9 janvier 2024

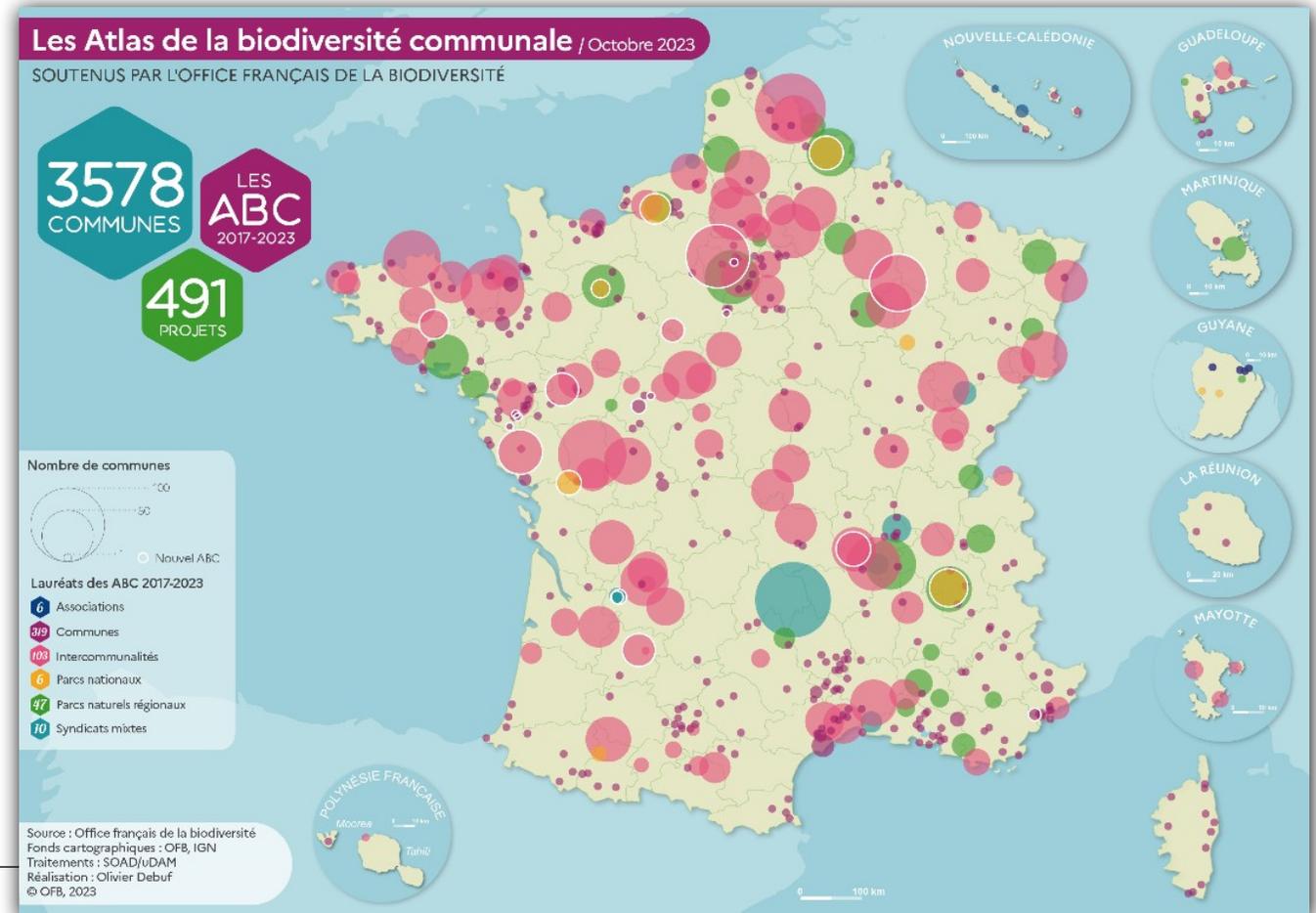
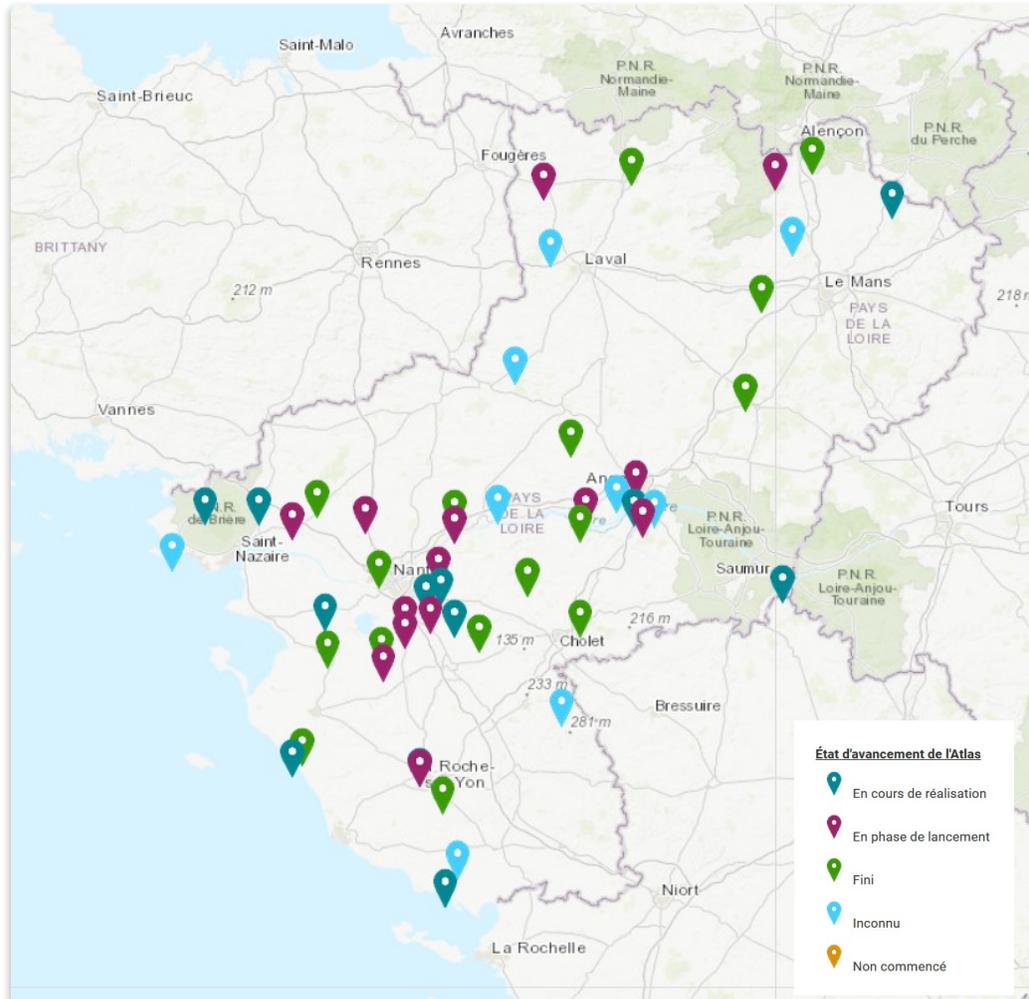
Dépôt en continu tout au long de 2024  
via Aides-Territoires

Examen des dossiers déposés en mars,  
juin et septembre 2024 [sous réserve de  
disponibilités financières]

# S'inspirer des projets existants

Le site [abc.naturefrance.fr](https://abc.naturefrance.fr/) :

Plus de 3 000 communes déjà couvertes par un ABC au niveau métropole et **163 communes** au niveau Pays de la Loire (36 projets ABC co-financés OFB)



# Quelques ressources-clés

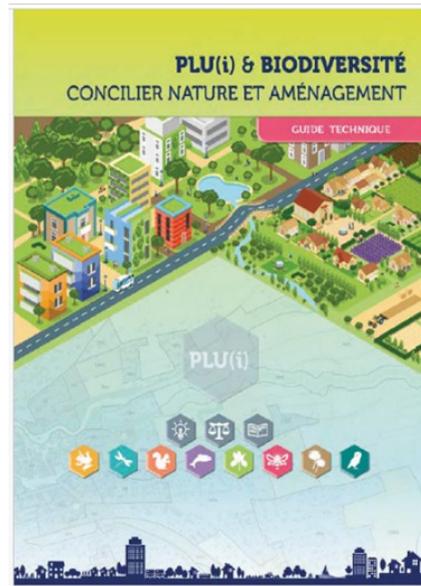
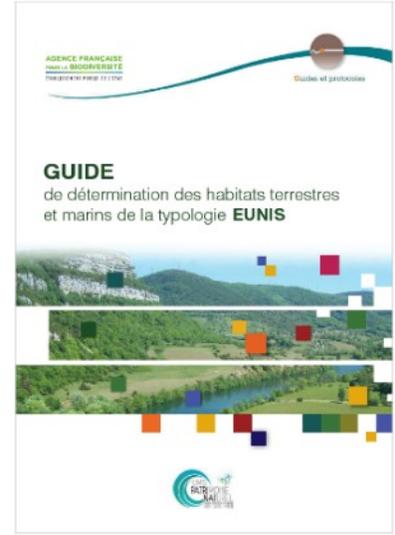
## Sur le portail technique de l'OFB :

<https://professionnels.ofb.fr/fr/mettre-en-place-un-abc>

### Méthodologie

### Connaissance

### Passage à l'action



### Mobilisation



# QUESTIONS



## Élections européennes : les clés du scrutin

***M. David PRUDHOMME, Préfecture – Adjoint au chef de bureau des élections et de la réglementation générale***



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **ELECTIONS EUROPEENNES 2024**

**FOCUS**

sur cinq points clés d'organisation du scrutin

# 1. Dates clés de la campagne électorale

- Dépôt des candidatures au Ministère de l'Intérieur : du lundi 6 au vendredi 17 mai
- Dates impératives de réunion, dans chaque mairie, de la commission de contrôle des listes électorales : du jeudi 16 au dimanche 19 mai
- Date d'arrêt des listes électorales : lundi 20 mai (possibilité exceptionnelle d'arrêt dans le Répertoire électoral unique/ELIRE) le mardi 21 mai
- Début de la campagne électorale et date limite d'installation des panneaux d'affichage : lundi 27 mai
- Date limite de réception des bulletins de vote en mairie : le samedi 8 juin 2024 12h aux mairies
- Journée de scrutin : dimanche 9 juin.

## 2. Affichage électoral

### **Au regard du nombre potentiellement important de liste candidates (34 en 2019)**

#### **Ce qui est autorisé**

- Scinder les panneaux d'affichage pour optimiser leur utilisation si elles n'en disposent pas d'un nombre suffisant ;
- Installer des panneaux de modèles et matériaux différents ;
- Installer les affiches sur les murs des bâtiments publics ;
- Limiter l'installation des panneaux d'affichage aux seuls emplacements obligatoires auprès de chaque lieu de vote (qui peut comprendre plusieurs bureaux de vote).

#### **Ce qui est fortement déconseillé**

- Utiliser les panneaux d'affichage en recto-verso en raison de la rupture d'égalité entre les candidats qui pourrait être invoquée en cas de contentieux post-électoral ;
- Prévoir un chevauchement des affiches d'une même liste (ou entre deux listes dans le cas où un panneau serait scindé).

### 3. Les bulletins de vote

Au regard du nombre de listes potentielles, nous vous invitons à disposer les bulletins sur deux lignes, en respectant l'ordre du tirage au sort, dans le sens de circulation de l'électeur.

Dans le **cas où certaines listes n'auraient pas livré des bulletins de vote**, les présidents des bureaux de vote peuvent prévoir des emplacements vides sur les tables de décharge pour les listes concernées et à y **faire figurer le numéro de la liste sur une feuille dédiée, selon l'ordre du tirage au sort, afin d'informer l'électeur de l'absence de bulletins pour cette liste.**

Pour les seules élections européennes, les **bulletins imprimés en noir et blanc sur papier blanc** à partir des modèles produits par les candidats et ne comportant pas de mention manuscrite **ne sont pas nuls**, conformément à l'article 12 du décret du 28 février 1979 précité.

## 4. Les procurations

Les procurations pouvant être déposées jusqu'à la clôture du scrutin au regard des dispositions du code électoral, nous vous invitons à imprimer le plus tard possible – via l'interface [ELIRE/REU](#) – le tableau des procurations.

**Et, dans la mesure du possible, nous vous invitons à disposer d'un matériel informatique au sein de la mairie le dimanche 9 juin, afin de vérifier en ligne les procurations déposées au dernier moment.**

## 5. La remontée des procès verbaux et listes d'émargement en préfecture

Chaque mairie doit transmettre à la préfecture un exemplaire des procès verbaux (A et B), ses annexes et les listes d'émargement en vertu des dispositions du code électoral.

Pour ce scrutin de 2024, à l'issue de la proclamation des résultats, **les communes devront déposer ces documents au chef-lieu de canton**. Les chefs-lieux de canton seront ensuite chargés de transmettre, directement ou indirectement, ces documents à la préfecture de Nantes.

Lors de la transmission des documents à la préfecture, **il est impératif que les procès-verbaux et les listes d'émargement soient envoyés de façon bien distincte dans des plis séparés** conditionnés dans des cartons de déménagement ou des enveloppes pour les communes ayant peu de bureaux de vote. Le tout en utilisant les bordereaux transmis.

# QUESTIONS





**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Merci pour votre attention

Pour toute question, ou suggestion de sujet à inscrire à l'ordre du jour d'un webinaire, vous pouvez contacter :

**Béatrice CHARRIER**, chargée de projet soutien aux territoires,  
préfecture de la Loire-Atlantique

[pref-appui-territoires@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-appui-territoires@loire-atlantique.gouv.fr)

**Retrouvez les supports des précédents webinaires sur le site internet de la préfecture :**  
<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Appui-aux-territoires/Webinaires-d-information-aux-collectivites/Webinaires-d-information>